

Conseil princier du 1^{er} Octobre

Trois cent vingt-et-unième année de l'ère royale

Le Conseil princier était composé de :

- ❖ Charité Sanspitié de la Laure, Préfète diplomatique ;
- ❖ Agnieska Woltzuk de Corrèse, Préfète religieuse ;
- ❖ Myriani Benedri d'Or, Préfète commerciale ;
- ❖ Hadrien Visconti de Salvamer, Préfet militaire ;
- ❖ Rénald de Montboisé de Val-de-Ciel, Bailli des campagnes ;
- ❖ Enguerrand de Fern, Maître des lois et de la guerre.

Une première réunion du Conseil princier a pour principal sujet les cinq demandes d'un dénommé Rage, un ancien commandant des Désirants qui détiendrait le Dauphin. Celui-ci exigeait pour la libération du dauphin de la Couronne :

- ❖ Obtenir les cendres de la défunte princesse ;
- ❖ Obtenir le fief nord de Rive-bois en Abhor ;
- ❖ Obtenir 100 ducats ;
- ❖ Obtenir des excuses du Royaume envers les Désirants massacrés lors de la Guerre des deux Couronnes ;
- ❖ Ajout de symboles et statues représentant l'Enchaîné dans les temples d'Or.

La comtesse Saloméa Aerann fit irruption lors du conseil accompagnée d'Allan Cerbère. Elle paraissait en colère devant le fait que son père fut aussi prisonnier de Rage. Qu'il fut enlevé et mutilé pour ensuite être libéré sans que le Royaume ne bouge. Elle fut promptement sortie de force.

« Vous n'êtes rien ! »

-Saloméa Aerann de Felbourg, s'adressant au Conseil princier

Le Conseil se mit d'accord qu'il valait mieux refuser les demandes abusives du mécréant, mais que cette décision devait revenir aux comtes et comtesses du Royaume par souci légal vue l'absence d'un Prince. Il fut mis au clair que l'autorité légale du Conseil princier ne permet pas de prendre une décision de cette ampleur. Il est ainsi nécessaire d'obtenir l'accord des Neuf Palatinats avant de prendre des décisions aussi colossales.

La décision du Conseil princier fut annoncée publiquement et la Comtesse Aerann fut déclarée traîtresse au Royaume étant donné sa réjouissance face à la mort du Prince, son esclaffement devant le sort du Dauphin et sa contestation ouverte de la légitimité de l'autorité du Conseil princier.

Peu avant la réelle réunion du Conseil princier, Salomé Aerann et Allan Cerbère produisirent des insultes et provoquèrent le Préfet militaire. Enguerrand de Fern exigea sans tarder l'emprisonnement de la comtesse.

Le Conseil princier annonça alors les diverses doléances reçues :

- ❖ La Préfète diplomatique proposa la formation d'une expédition chez les Firmori au sud du Val-de-Ciel ;
- ❖ La Préfète commerciale proposa que les membres dirigeants des guildes marchandes légales devraient rendre leur identité publique ;
- ❖ Le Préfet militaire proposa la constitution d'une marine royale ;
- ❖ Le Bailli des campagnes proposa la couverture de la dette princière envers l'Académie de Rozella et la déclaration de l'Ordre d'Hirondelle comme un regroupement de bandits reconnu par la couronne.
- ❖ La Préfète religieuse proposa la manifestation de la congrégation de chaque Palatinat sous forme de bannière et la réinstauration de la dîme afin de promouvoir la foi célésienne.

La Dîme : Agnieska Wolczuk suggéra que chaque comté verse une dîme de 5 ducats biannuelle au Siège des Témoins afin de contribuer, notamment, à la défense des pèlerins. On remit en doute cette trésorerie qui serait ultimement utilisée au financement d'un regroupement militaire. Le Royaume a besoin d'y voir de la transparence.

« La dîme n'a été qu'oubliée, mais il est bon de la rappeler »

-Un représentant du Siège des Témoins

Décision : Une dîme biannuelle de 5 ducats par comté sera remise au Siège des Témoins, mais cette trésorerie ne sera accessible qu'avec l'accord du Préfet religieux en poste.

L’Affichage de la Congrégation : Il fut demandé que l’appartenance à l’une des congrégations religieuses soit affichée d’une certaine façon soit par chaque Palatinat ou par chaque personne assistant à la Cour d’Or sous forme de bannière ou de symbole.

Décision : Il n’y aura pas de changement pour l’instant, nous préservons le statut quo sur l’affaire. L’affichage de son allégeance religieuse pourra tout de même se faire sur une base volontaire.

Remboursement de l’Académie : Rénald de Montboisé expliqua que l’Académie de Rosella avait servi la cour princière il y a de cela 5 ans, laissant à la Couronne une dette toujours impayée de 50 ducats.

On rappela que la trésorerie du Royaume est presque vide. En revanche, on détermina exceptionnellement que chaque fabeur princière avait une valeur marchande de 5 ducats, or le défunt Prince aurait conservé 25 fabeurs encore inutilisées.

Décision : Le Conseil princier s’accorde un délai de deux mois pour rembourser la dette et honorer l’entente du Prince envers l’Académie de Rosella sous forme de 10 fabeurs.

L’Ordre des Hirondelles : Cette organisation pratique le brigandage en prônant haut et fort être alignés avec les Oblats hospitaliers. Ils prônent d’ailleurs de fausses interprétations des valeurs et préceptes de la congrégation religieuse. On demande que la couronne les déclare officiellement comme un regroupement illégal de bandits. Il semble s’agir de fanatiques de Jonas Tisserre.

Décision : Ils sont ainsi déclarés officiellement illégaux. Tous ceux participant concrètement à la chasse à l’Ordre des Hirondelles se verra remboursé d’une fabeur envers la Couronne.

L’Identité des Marchands : Alyriani Genedri mit de l’avant que chaque guilde marchande légale devrait rendre publiques les identités de leurs membres dirigeants, et ce sous aucun pseudonyme. Il fut avancé qu’il s’agirait là d’un moyen rusé de piéger les Ecores.

Décision : Un recensement sera effectué par un scribe lors de la prochaine tractation au Palais d’Or. Devant l’impossibilité de présenter l’identité de ses membres dirigeants, la guilde marchande deviendrait illégale.

Expédition vers le Firmor : Suite à la récente construction par les Firmoris d'un pont reliant la République fantôme à Val-de-Ciel, Charité Sanspitié prépare une expédition visant à prendre contact avec ce peuple mystérieux afin de jauger leurs intentions. La Préfète diplomatique demande des ressources afin de former un regroupement militaire suffisant et d'amasser des vivres et du matériel de voyage. Le reste du Conseil princier remet en doute la menace que le Firmor représente.

« Le pont est un indice de leur menace. On ne peut attendre. »

-Charité Sanspitié

« La Couronne pourrait s'endetter temporairement. »

-Enguerrand de Fern

Le Bailli des campagnes s'oppose à ce que des ressources soient dépensées dans cette entreprise puisqu'il est lui-même en train de lever une armée pour aller à la rencontre des Firmoris, le pont rejoignant directement ses terres en Val-de-Ciel, il croit être directement impliqué dans la situation. La Préfète diplomatique refuse la contribution de Rénald de Montboisé à l'expédition.

Décision : Une expédition sera formée pour aller à la rencontre des Firmoris sans que soient dépensées les ressources de la Couronne.

La Marine royale : Hadrien Visconti suggère la constitution d'une marine royale afin de faire face à des menaces pirates ou étrangères. Elle sera constituée de trois flottes qu'il songe placer en Corrèse, en Salvamer et à Or (une à l'ouest, une à l'est et une au nord). On présélectionnera des officiers compétents et des marins qui seront appelés ponctuellement à se lever en échange d'une faveur princière. Le projet nécessite du soutien financier de la Couronne afin de bâtir des quais. Il est établi que 10 ducats par quai (pour un total de trois quais) sera suffisant. Actuellement, seule la construction de deux quais sera nécessaire. Hadrien Visconti suggère qu'il soit Amiral de ces flottes, sans nécessairement attribuer automatiquement ce titre aux prochains Préfets militaires.

Décision : Le projet fut accepté dans son entièreté.

La Mort de Salomé Aerann : Enguerrand de Fern demande la peine de mort pour la comtesse Salomé Aerann. Allan Cerbère aurait tenté d'attenter à l'intégrité du document contenant le projet de marine royale du Préfet militaire. Salomé proféra des insultes au Prince suite à sa mort et au dauphin dans la circonstance de son

enlèvement. Elle a crié et a créé des émois inutiles à la cour, refusant d'accepter la légitimité de l'autorité du Conseil princier sur le Royaume.

« Je crois que la mort de Salomé unifiera le Royaume. »

-Enguerrand de Fern

« Je n'entends aucun crime dans ce qu'elle a commis. »

-Rénald de Montboisé

Madame Scarlett fit irruption au Conseil princier afin de parler spécifiquement à Hadrien Visconti, et comprenant que le sujet de Salomé Aerann était sur la table, annonça s'être fait broyer les poignets par cette dernière. La comtesse Aerann aurait menacé de mort le défunt Prince Elémas IV il y a quelques années et elle aurait participé aux menaces émises au cours de la soirée envers Hadrien Visconti.

*« Nous ne voulons pas d'un Conseil qui apparaît comme un
bourreau. »*

-Rénald de Montboisé

Décision : Salomé Aerann sera jugée le mois prochain et sera mise en geôle en attendant. Allan Cerbère devra payer une amende de 30 ducats pour sa conduite ainsi que ses offenses envers le Préfet militaire.

Fin de la session.

Rédigé par Lukian Bartosz.